



DÉLIBÉRATION N° 113/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

OBJET :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Convention de partenariat relative à
la procédure de reprise des
concessions funéraires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT.

Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

Etait absent :

M. David JARDINE.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Laurent THEVENOT, Maire, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 38/2023 en date du 27 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon situées dans le cimetière de la Commune de Volvic.

En effet, la saturation du cimetière programmée à court terme a nécessité d'engager la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon, procédure prévue par l'article L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette procédure de reprise, longue et juridiquement complexe, a débuté en avril 2023 et doit se terminer en décembre 2025 permettant ainsi aux familles de bénéficier de trois périodes de Toussaint pour réagir et se faire connaître.

A ce jour, la première phase de cette procédure a permis à une trentaine de familles, sur 243 concessions sélectionnées initialement, de se faire connaître auprès du service Etat civil de la Commune et de procéder à l'entretien de leurs emplacements respectifs.

Pour faire suite à une période d'interruption réglementaire d'un an, qui prendra fin le 28 mars 2025, il conviendra de procéder à la seconde et dernière phase de cette procédure qui permettra à la Commune de disposer de nouveaux emplacements qui pourront être proposés aux habitants, dès le mois de janvier 2026.

L'état d'abandon des concessions s'explique en grande partie par la disparition des familles.

Cette procédure se déroulera dans le strict respect de la réglementation funéraire, et elle fera l'objet, une fois arrivée à terme, d'une délibération.

Aussi et, en vue de finaliser cette procédure, il est proposé de solliciter, à nouveau, M. René DELASPRES, Juriste, qui a sécurisé juridiquement d'avril 2023 à mars 2024 cette démarche longue et complexe.

Cet accompagnement se déroulera sur la période de mars 2025 à novembre 2025.

Le projet de convention de partenariat ci-joint précise les conditions d'exécution de cette dernière étape, les modalités d'intervention de M. René DELASPRES ainsi que le montant du dédommagement forfaitaire, identique au montant prévu par la convention de partenariat relative à la phase 1 de ladite procédure.

Dans ce cadre, le **Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Commune de Volvic et M. René DELASPRES,
- **ACCEPTE** le dédommagement forfaitaire fixé à 1 000 € (mille euros) dont le montant sera inscrit au budget 2025 de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents (avenants inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 30.12.2024

Publié ou notifié

le : 02.01.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

